

DELIBERATION N°2022-90 /CCOG-CAB
**relative à la prise en charge de dépenses dans le cadre des travaux
du comité de pilotage sur le désenclavement**

L'An Deux Mille vingt-deux, le vendredi vingt-huit septembre, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni dans le cadre des dispositions de l'Article 2121-17 alinéa 2 du CGCT, à la salle des Délibérations de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente

Conseillers en exercice = 44

Présents	10
Absents	34
Procurations	06
Votants	16

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le vendredi 23 septembre 2022.

Publiée le : 6-10-2022

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - M. SOEWA Marciano - M. TOPO Lama

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

-Mme ADELAAR Esseline donnée procuration à Mme LO-A-TJON Josette
-M. YA Toucha a donné procuration à Mme Sophie CHARLES
-M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène
-M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle
-Mme BARTEBIN Barbara a donné procuration à Mme AFOEDINI Linda

ABSENTS EXCUSES :

Mme ADELAAR Esseline - M. AGOUSSA Migill - Mme BARTEBIN Barbara - M. BENTH Albéric - M. YA Tchoua

ABSENTS :

M. ADAM Lénaïck - M. ADOÏSSI Achille - Mme AGEILAS Sylviana - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - M. BOISROND Ferdinand - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. EDWIN Moïse - M. FATI Gérard - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. THOMAS Franck - M. VALIES Patrick - Mme VOORTHUIZEN Sharon

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du **Code Général des Collectivités Territoriales**, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Mme Linda AFOEDINI, est désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (e) accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

DELIBERATION N°2022-90 /CCOG-CAB
relative à la prise en charge de dépenses dans le cadre des travaux
du comité de pilotage sur le désenclavement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la délibération n°2020-39 /CCOG-DG portant sur l'élection du Président de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;
Vu la délibération n°2022-58 du 21 avril 2022 relative au projet de la route du fleuve ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
Considérant la tenue des Assises du désenclavement du 8 juillet 2022 à Maripasoula ;
Considérant la tenue du premier comité de pilotage sur le désenclavement qui s'est déroulé le 25 août 2022 à la mairie de Saint-Laurent du Maroni ;

La présidente expose :

Les Assises du désenclavement se sont déroulées à l'initiative du Collectif Apachi, le 8 juillet 2022 à Maripasoula et ont donné lieu à la déclaration d'engagement relative au désenclavement du Fleuve et de l'Intérieur de la Guyane, ci jointe, qui prévoyait la tenue d'un Comité de pilotage avec les acteurs concernés à Saint Laurent du Maroni. Il est rappelé que la CCOG s'était, dès le mois d'avril, positionnée sur l'urgence à rouvrir le débat sur le désenclavement au regard des difficultés récurrentes rencontrées par la population et qui pèsent sur les capacités de notre territoire à relever les défis de développement auxquels il est confronté.

Il est précisé que la réunion du Comité de pilotage de « la route du désenclavement » organisée par la Collectivité Territoriale de la Guyane, s'est tenue le 25 août 2022 à Saint-Laurent du Maroni.

Il a été convenu, dans ce cadre, en lien avec la Collectivité Territoriale de la Guyane, que la CCOG prenne en charge, à titre exceptionnel, les frais inhérents à l'hébergement de trois membres du Collectif APACHI de Maripasoula :

Objet	DATES- LIEUX	Modalités d'hébergement	Nombres personnes	Bénéficiaires
Comité de pilotage sur le désenclavement	Le 25-08-2022 à Saint-Laurent du Maroni	Du 24 au 26-08-2022 au relais des trois lacs	3	Jonathan ABIENSO Philippe DEKON Véronique GUIMI

Pour information, le prochain comité de pilotage et le premier comité technique sur le désenclavement auront lieu le samedi 22 octobre à Saint-Georges de l'Oyapock.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser la prise en charge exceptionnelle des frais d'hébergement des 3 membres du Collectif APACHI dans les conditions indiquées ci-dessus pour participer à la réunion du 25 août 2022 à Saint-Laurent du Maroni ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

OUI les explications de la présidente,

- **AUTORISE** la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de 3 membres du Collectif APACHI dans le cadre des réunions relatives au projet de la route du fleuve ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

VOTE => Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

LA PRESIDENTE

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

De : envol@interieur.gouv.fr
A : [Mireille LO-A-TJON](#)
Objet : Un utilisateur Marie-Chantal TURI AF (marie-chantal.turiaf@guyane.pref.gouv.fr) a téléchargé des fichiers en partage
Date : jeudi 6 octobre 2022 07:26:26
Pièces jointes : [mail_logo.png](#)



Bonjour Mireille LO-A-TJON,

Marie-Chantal TURI AF a téléchargé le(s) fichier(s) que vous lui avez mis en partage via LinShare :

- DELIB N°2022-90-CAB.pdf

LinShare - Logiciel libre de partage de fichiers sécurisé

Vous utilisez la version libre et gratuite de **LinShare**TM, développée par Linagora © 2009-2014. Contribuez à la R&D du produit en souscrivant à une offre entreprise.